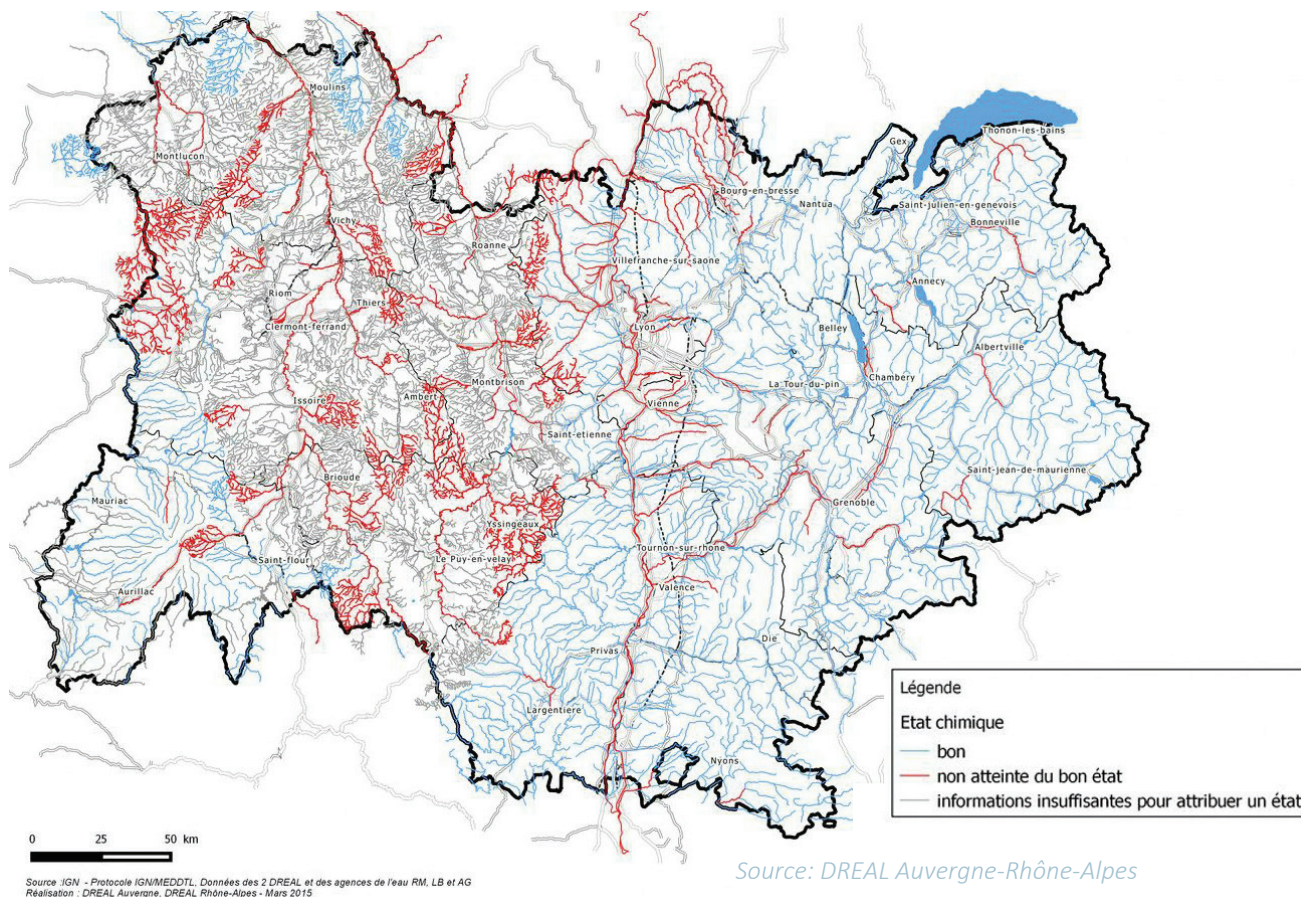


Eaux superficielles : état écologique et chimique des rivières

ETAT CHIMIQUE DES RIVIÈRES (2015)



Le réseau de référence pérenne (RRP) : destiné à définir «le bon état écologique» en fonction de la localisation géographique (hydroécocorégion) et du type de cours d'eau.

Le programme de surveillance, comprend 4 volets :

Le réseau de contrôle de surveillance (RCS), mis en place en 2007, est destiné à donner une image de l'état général des eaux.

Les contrôles opérationnels (RCO), destinés à assurer le suivi de toutes les masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de la DCE. Ce réseau débutera en 2010, mais une mise en place progressive a été initiée dès 2008,

Les contrôles d'enquête, à mettre en place lorsque les causes de non atteinte du bon état ne sont pas connues,

Les contrôles additionnels, qui constitueront un complément de suivi dans des zones particulières à protéger (captage d'eau potable, zones d'habitats et de protection des espèces)

Ces deux derniers réseaux sont en cours de définition .

En Auvergne, la maîtrise d'ouvrage des réseaux de référence, de contrôle de surveillance, de contrôle opérationnel est partagée entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la DREAL et les collectivités territoriales pour certaines stations du RCO,

La DREAL est chargée du suivi des paramètres biologiques : macroinvertébrés, les diatomées et les macrophytes.

Les eaux souterraines font aussi l'objet d'une surveillance régulière conduisant à un classement qualitatif par «masse d'eau».

Leur représentation cartographique à l'échelle de la grande région n'a pas été possible dans le présent document. C'est pourquoi celui-ci n'abordera le sujet des eaux souterraines qu'au travers des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.